

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N°

Service consulté

**OFFICE NATIONAL DES FORETS : CONVENTION DE FINANCEMENT ANNUELLE
CONCERNANT LES AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES EN FORÊTS
DOMANIALES**

Résumé : Il est proposé d'attribuer une subvention de 23 920 € à l'Office National des Forêts pour la réalisation d'aménagements touristiques en forêts domaniales pour l'année 2011 et d'approuver la convention de financement y afférent.

L'Office National des Forêts (ONF) et le Département du Haut-Rhin ont mis en place depuis 2002 un partenariat concernant les aménagements touristiques en forêts domaniales. La convention triennale actuellement en cours (2010-2012), prévoit qu'une convention annuelle, précisant les travaux et subventions envisagés, soit mise en place.

L'ONF présente pour 2011 un programme de travaux à hauteur de 59 800 €, dont 53 200 € de travaux d'entretien et 6 600 € de travaux d'investissement en forêts domaniales.

Conformément aux termes de la convention triennale, ces opérations sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière du Département au taux de 40 %, soit 23 920 €. Il est précisé qu'une enveloppe maximale de subvention départementale de 75 000 € sur 3 ans a été fixée dans le cadre de la convention triennale. Pour mémoire, la subvention accordée au titre de 2010 s'élève à 25 000 €.

Vous trouverez en annexe le tableau récapitulatif des travaux d'entretien et d'investissement en forêts domaniales pour 2011.

Il est précisé que ces projets ont été soumis à un comité technique, dont la vocation est d'étudier les projets soumis par l'ONF. Ce comité est composé des membres suivants :

- un représentant de l'ONF ;
- un représentant de l'Etat ;
- des représentants des services du Département du Haut-Rhin ;
- un représentant de l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace ;
- un représentant du Club Vosgien ;
- un représentant du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- d'accorder à l'Office National des Forêts une subvention de 23 920 € pour le programme des travaux liés à l'aménagement touristique des forêts domaniales du département pour 2011, selon la répartition détaillée dans le tableau en annexe ;
- d'approuver la convention annuelle de financement avec l'ONF ci-jointe et de m'autoriser à la signer ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20411, programme F241, du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the letters 'u' and 't' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

**CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE
L'ANNEE 2011**

**entre l'Office National des Forêts
et le Département du Haut-Rhin
pour les aménagements touristiques dans les forêts
domaniales du département**

- Vu la convention triennale de partenariat entre le Département du Haut-Rhin et l'Office National des Forêts en date du 16 août 2010,
- Vu le Règlement Financier du Département du Haut Rhin,
- Vu la demande de subvention en date du 29 mars 2011,
- Vu l'avis du Comité technique du 16 mai 2011,
- Vu le rapport du Président du Conseil Général en date du 8 juillet 2011,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme), sis 100 Avenue d'Alsace - B.P. 351 - 68006 COLMAR Cedex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération de la Commission Permanente en date du 8 juillet 2011,

ci-après désigné "Le Département"
d'une part,

Et

L'Office National des Forêts, sis 22, rue de Herrlisheim – 68020 COLMAR Cedex, représenté par Monsieur Patrick KUBLER, Délégué du Directeur Territorial pour le Haut-Rhin, habilité,

ci-après désigné l'Office National des Forêts
d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE:

Le Département est directement intéressé par une valorisation touristique et patrimoniale des forêts publiques dans le département.

La mise en œuvre de l'aménagement et de l'entretien d'équipements d'accueil de qualité dans les forêts domaniales constitue un des éléments de cette gestion multifonctionnelle et justifie un partenariat renforcé. Ce sont les conditions de ce partenariat qui font l'objet de la présente convention pour l'année 2011.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de réalisation des travaux d'investissement et d'entretien dans les forêts domaniales du Haut-Rhin par l'Office National des Forêts et co-financés par le Département pour l'année 2011.

Cette convention fait suite et complète la convention triennale (2010 – 2012) de partenariat signée le 16 août 2010 entre l'Office National des Forêts et le Département concernant les aménagements touristiques en forêts domaniales.

I - OBLIGATIONS DU DEPARTEMENT

Article 2 : Subvention

Les travaux d'investissement et d'entretien qui font l'objet de la présente convention sont détaillés dans le tableau ci-joint.

Le coût total des travaux restants à la charge de l'ONF pour 2011 s'élève à 59 800 €, financé à 60 % par l'ONF (35 880 €) et à 40 % par le Département (23 920 €).

Article 3 : Modalités de versement

La subvention sera versée, après la fin des travaux, sur présentation d'un décompte financier de l'opération assorti des justificatifs (factures acquittées et certifiées), détaillé par forêt.

Si le montant de dépenses réelles attestées par le maître d'ouvrage est inférieur au montant des dépenses subventionnables, la subvention versée sera automatiquement réduite à due-concurrence.

Aucun versement ne pourra être demandé par le partenaire au-delà des crédits inscrits au budget annuel du Département ; dans cette hypothèse, le versement sera reporté à une année budgétaire ultérieure.

Les modalités de versement et de contrôle de la subvention se feront conformément au règlement financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département fera application de l'article 6 de la présente convention.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

II – OBLIGATIONS DE L’OFFICE NATIONAL DES FORETS

Article 4 : Obligations de l’Office National des Forêts

L’Office National des Forêts s’engage à :

- a) réaliser les travaux d’investissement et d’entretien en forêts domaniales pour lesquels il a sollicité un cofinancement de 40% du Département, détaillés dans le tableau joint en annexe ;
- b) adresser aux services du Département un décompte définitif des travaux une fois ceux-ci achevés ;
- c) financer la part des travaux restant à sa charge ;
- d) mentionner par tous les moyens appropriés le soutien du Département, conformément à la convention triennale de partenariat.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

III CLAUSES GENERALES

Article 5 : Durée

La présente convention restera valable pendant toute la durée des obligations liées à l’exécution de la présente convention. La durée de validité de l’aide est de 3 ans, conformément au Règlement Financier du Département actuellement en vigueur à ce jour.

Article 6 : Résiliation de la convention

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non-respect par l’Office National des Forêts de l’une des clauses exposées ci-dessus dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, l’Office National des Forêts n’a pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit en cas d’impossibilité pour l’Office National des Forêts d’achever sa mission.

Article 7 : Caducité de la convention

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l’Office National des Forêts.

Article 8 : Remboursement de la subvention

Dans les cas visés aux articles 3, 6 et 7, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

Article 9 : Compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut-Rhin.

Fait en deux exemplaires
A COLMAR, le

Le Délégué du Directeur Territorial
de l'Office National des Forêts
pour le Haut-Rhin

Le Président du Conseil Général

Patrick KUBLER

PROGRAMME DES TRAVAUX TOURISTIQUES EN FORETS DOMANIALES - ANNEE 2011

Agence	Forêt domaniale	Nature des travaux 1. Equipements d'accueil 2. Parcours de santé, sentiers 3. Paysages/Points de vue	Descriptif des travaux et localisation	Montant des travaux prévus	Montant participation prévue autres collectivités (Comcom, Communes)	Montant des travaux prévus hors financement autres collectivités	Montant prévu subvention CG68 (40 %)	Montant prévu ONF (60 %)
TRAVAUX D'ENTRETIEN								
COLMAR	Brisach	2 - Itinéraires de randonnée, parcours de santé, sentiers pédagogiques	Entretien du sentier pédagogique "Escapades Rhénanes"	1 260,00		1 260,00	504,00	756,00
		TOTAL Brisach			1 260,00	0,00	1 260,00	504,00
	Deux-Lacs	1 - Equipements d'accueil : aires, panneaux d'information, mobilier	Remplacement d'une table-banc et mise en place d'une fontaine	1 645,00		1 645,00	658,00	987,00
		2 - Itinéraires de randonnée, parcours de santé, sentiers pédagogiques	Entretien et sécurisation des itinéraires de randonnée du massif	380,00		380,00	152,00	228,00
		3 - Paysage / Points de vue	Entretien et réouverture des points de vue du massif	665,00		665,00	266,00	399,00
		TOTAL Deux-Lacs			2 690,00	0,00	2 690,00	1 076,00
	Guebwiller	1 - Equipements d'accueil : aires, panneaux d'information, mobilier	Entretien des aires d'accueil, du mobilier et des panneaux d'information sur le massif	5 630,00		5 630,00	2 252,00	3 378,00
		2 - Itinéraires de randonnée, parcours de santé, sentiers pédagogiques	Entretien et sécurisation des itinéraires de randonnée du massif	9 220,00		9 220,00	3 688,00	5 532,00
		3 - Paysage / Points de vue	Entretien et réouverture des points de vue du massif	790,00		790,00	316,00	474,00
		TOTAL Guebwiller			15 640,00	0,00	15 640,00	6 256,00
	Herrenberg	1 - Equipements d'accueil : aires, panneaux d'information, mobilier	Entretien des aires d'accueil, des panneaux d'information et du mobilier sur le massif	630,00		630,00	252,00	378,00
		2 - Itinéraires de randonnée, parcours de santé, sentiers pédagogiques	Entretien et sécurisation des itinéraires de randonnée du massif	2 110,00		2 110,00	844,00	1 266,00
		TOTAL Herrenberg			2 740,00	0,00	2 740,00	1 096,00
	Kastenwald	1 - Equipements d'accueil : aires, panneaux d'information, mobilier	Entretien des aires d'accueil, des panneaux d'information et du mobilier sur le massif	7 920,00		7 920,00	3 168,00	4 752,00
		TOTAL Kastenwald			7 920,00	0,00	7 920,00	3 168,00
	Ribeauvillé	2 - Itinéraires de randonnée, parcours de santé, sentiers pédagogiques	Entretien et sécurisation des itinéraires de randonnée du massif : Taenchel, ...	1 560,00		1 560,00	624,00	936,00
		TOTAL Ribeauvillé			1 560,00	0,00	1 560,00	624,00
	Saint-Pierremont	1 - Equipements d'accueil : aires, panneaux d'information, mobilier	Entretien du chalet de la Vierge et de ses abords	830,00		830,00	332,00	498,00
		2 - Itinéraires de randonnée, parcours de santé, sentiers pédagogiques	Entretien et sécurisation des itinéraires de randonnée du massif	630,00		630,00	252,00	378,00
		3 - Paysage / Points de vue	Entretien et réouverture des points de vue du massif	630,00		630,00	252,00	378,00
		TOTAL Saint-Pierremont			2 090,00	0,00	2 090,00	836,00
	Wilsbach	2 - Itinéraires de randonnée, parcours de santé, sentiers pédagogiques	Entretien et sécurisation des itinéraires de randonnée du massif	1 250,00		1 250,00	500,00	750,00
		TOTAL Wilsbach			1 250,00	0,00	1 250,00	500,00
SOUS-TOTAL COLMAR (Travaux d'Entretien)				35 150,00	0,00	35 150,00	14 060,00	21 090,00

PROGRAMME DES TRAVAUX TOURISTIQUES EN FORETS DOMANIALES - ANNEE 2011

Agence	Forêt domaniale	Nature des travaux 1. Equipements d'accueil 2. Parcours de santé, sentiers 3. Paysages/Points de vue	Descriptif des travaux et localisation	Montant des travaux prévus	Montant participation prévue autres collectivités (Comcom, Communes)	Montant des travaux prévus hors financement autres collectivités	Montant prévu subvention CG68 (40 %)	Montant prévu ONF (60 %)	
MULHOUSE	Harth	1 - Entretien des aires d'accueil du public et de pique-nique	Entretien du mobilier en bois des aires d'accueil du public	1 400,00		1 400,00	560,00	840,00	
			Fauchage et débroussaillage manuels et mécanisés des aires d'accueil du public	1 900,00		1 900,00	760,00	1 140,00	
		TOTAL Harth		3 300,00	0,00	3 300,00	1 320,00	1 980,00	
	Masevaux	1 - Entretien des aires d'accueil du public et de pique-nique du col du Schirm (parcelles 7 et 11) et du rocher des poilus (parcelle 13)	Fauchages et débroussaillage. Entretien du mobilier d'accueil en bois	1 500,00		1 500,00	600,00	900,00	
			1 - Entretien de l'oratoire de la Bildbuche et de la fontaine de la parcelle 11	Traitement des équipements en bois avec de la lasure	1 350,00		1 350,00	540,00	810,00
			1 - Entretien courant de l'abri pour randonneurs du Neuberg	Réfection courante de l'abri, traitement à la lasure, entretien des abords. Réparation de la cheminée	2 500,00		2 500,00	1 000,00	1 500,00
			1 - Entretien des barrières en bois posées sur les chemins forestiers	Fourniture et mise en place de 5 lices en bois pour réparer des barrières cassées	950,00		950,00	380,00	570,00
			TOTAL Masevaux		6 300,00	0,00	6 300,00	2 520,00	3 780,00
		1 - Entretien de l'aire d'accueil du public de la Neuneich et de la place des tilleuls	Entretien courant du mobilier en bois, traitement à la lasure - Réalisation de plusieurs fauchages et débroussaillages manuels et mécanisés des aires d'accueil du public	435,00		435,00	174,00	261,00	
	Saint Pierre-Lucelle	2 - Entretien des sentiers pédestres	Entretien des sentiers pédestres à l'allée des hêtres	150,00		150,00	60,00	90,00	
			3 - Sécurisation de l'allée des hêtres	Expertise des hêtres - Travaux d'élagage, toilettage des houppiers avec enlèvement des rémanents	800,00		800,00	320,00	480,00
			1 - Entretien du paysage intérieur à l'allée des hêtres	Broyage de végétation pour ouvrir ou entretenir des fenêtres de vision	815,00		815,00	326,00	489,00
			TOTAL Saint Pierre-Lucelle		2 200,00	0,00	2 200,00	880,00	1 320,00
	Vieil Armand	1 - Entretien courant des abords du cimetière national et du champ de bataille	Fauchages-débroussaillages le long du chemin d'accès à la Grande Croix	1 250,00		1 250,00	500,00	750,00	
			Fauchages-débroussaillages aux abords du cimetière national et en partie sommitale du champ de bataille	2 500,00		2 500,00	1 000,00	1 500,00	
			Elimination des rémanents par enlèvement ou broyage	625,00		625,00	250,00	375,00	
			Elimination de souches et de blocs, sans évacuation, à l'extérieur du cimetière national	1 875,00		1 875,00	750,00	1 125,00	
			TOTAL Vieil Armand		6 250,00	0,00	6 250,00	2 500,00	3 750,00
	SOUS-TOTAL MULHOUSE (Travaux d'Entretien)				18 050,00	0,00	18 050,00	7 220,00	10 830,00
	TOTAL TRAVAUX D'ENTRETIEN (COLMAR + MULHOUSE)				53 200,00	0,00	53 200,00	21 280,00	31 920,00

PROGRAMME DES TRAVAUX TOURISTIQUES EN FORETS DOMANIALES - ANNEE 2011

Agence	Forêt domaniale	Nature des travaux 1. Equipements d'accueil 2. Parcours de santé, sentiers 3. Paysages/Points de vue	Descriptif des travaux et localisation	Montant des travaux prévus	Montant participation prévue autres collectivités (Comcom, Communes)	Montant des travaux prévus hors financement autres collectivités	Montant prévu subvention CG68 (40 %)	Montant prévu ONF (60 %)
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT								
COLMAR	Pas de travaux d'investissement			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOUS-TOTAL COLMAR (Travaux d'Investissement)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MULHOUSE	Harth	1 - Accueil du public sur le site très fréquenté de la Grunhutte	Fourniture et mise en place de 2 tables-bancs en chêne, conformes à la charte graphique de l'ONF pour les équipements d'accueil du public en forêts domaniales	3 850,00		3 850,00	1 540,00	2 310,00
		2 - Sensibilisation et éducation du public à la propreté des forêts sur le parking du CD8 bis IV	Fourniture et mise en place de panonceaux représentant une chouette, à buts éducatifs, diffusant ce message "Propreté des forêts Ramenez vos déchets"	850,00		850,00	340,00	510,00
		TOTAL Harth		4 700,00	0,00	4 700,00	1 880,00	2 820,00
	Masevaux	1 - Accueil du public sur deux sites très fréquentés : aire de pique-nique du col du Schirm et site de l'abri pour randonneurs du Neuberg	Construction d'un barbecue en pierre à l'abri pour randonneurs du Neuberg : fourniture des matériaux et équipements, construction et mise en sécurité du barbecue à proximité de l'abri	750,00		750,00	300,00	450,00
			Fourniture et pose d'un ensemble table-bancs à l'abri pour randonneurs du Neuberg, conforme à la charte graphique de l'ONF pour les équipements d'accueil du public en forêts domaniales	1 150,00		1 150,00	460,00	690,00
		TOTAL Masevaux		1 900,00	0,00	1 900,00	760,00	1 140,00
SOUS-TOTAL MULHOUSE (Travaux d'Investissement)			6 600,00	0,00	6 600,00	2 640,00	3 960,00	
TOTAL TRAVAUX D'INVESTISSEMENT (COLMAR + MULHOUSE)				6 600,00	0,00	6 600,00	2 640,00	3 960,00
TOTAL GENERAL COLMAR + MULHOUSE (Travaux d'Entretien + Travaux d'Investissement)				59 800,00	0,00	59 800,00	23 920,00	35 880,00

Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 08 JUILLET 2011

Aménagement des forêts domaniales
PROGRAMME 2011

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
AFO03656	OFFICE NATIONAL DES FORETS DIVISION DE COLMAR Travaux d'entretien dans la forêt domaniale du Kastenwald	7 920,00	40%	3 168,00
AFO03663	OFFICE NATIONAL DES FORETS DIVISION DE COLMAR Travaux d'investissement dans la forêt domaniale de la Harth	4 700,00	40%	1 880,00
AFO03665	OFFICE NATIONAL DES FORETS DIVISION DE COLMAR Travaux d'investissement dans la forêt domaniale de Masevaux	1 900,00	40%	760,00
AFO03652	OFFICE NATIONAL DES FORETS DIVISION DE COLMAR Travaux d'entretien dans la forêt domaniale de Brisach	1 260,00	40%	504,00
AFO03653	OFFICE NATIONAL DES FORETS DIVISION DE COLMAR Travaux d'entretien dans la forêt domaniale des Deux-Lacs	2 690,00	40%	1 076,00
AFO03654	OFFICE NATIONAL DES FORETS DIVISION DE COLMAR Travaux d'entretien dans la forêt domaniale de GUEBWILLER	15 640,00	40%	6 256,00
AFO03661	OFFICE NATIONAL DES FORETS DIVISION DE COLMAR Travaux d'entretien dans la forêt domaniale de Saint-Pierre - Lucelle	2 200,00	40%	880,00
AFO03662	OFFICE NATIONAL DES FORETS DIVISION DE COLMAR Travaux d'entretien dans la forêt domaniale du Vieil Armand	6 250,00	40%	2 500,00
AFO03664	OFFICE NATIONAL DES FORETS DIVISION DE COLMAR Travaux d'entretien dans la forêt domaniale de Masevaux	6 300,00	40%	2 520,00
AFO03655	OFFICE NATIONAL DES FORETS DIVISION DE COLMAR Travaux d'entretien dans la forêt domaniale du Herrenberg	2 740,00	40%	1 096,00
AFO03657	OFFICE NATIONAL DES FORETS DIVISION DE COLMAR Travaux d'entretien dans la forêt domaniale de Ribeauvillé	1 560,00	40%	624,00
AFO03658	OFFICE NATIONAL DES FORETS DIVISION DE COLMAR Travaux d'entretien dans la forêt domaniale de Saint-Pierremont	2 090,00	40%	836,00
AFO03659	OFFICE NATIONAL DES FORETS DIVISION DE COLMAR Travaux d'entretien dans la forêt domaniale de Wilsbach	1 250,00	40%	500,00
AFO03660	OFFICE NATIONAL DES FORETS DIVISION DE COLMAR Travaux d'entretien dans la forêt domaniale de la Harth	3 300,00	40%	1 320,00
			Total	23 920,00

Il est précisé que ces opérations ne bénéficient d'aucun autre cofinancement public.